

DE LA PLATE-FORME A LA GROTTTE DES FEES

Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier N°19 Spécial consultation des habitants

Editorial

Compte tenu de l'importance des sujets que nous avons actuellement à traiter, le bureau du comité de quartier a décidé de vous demander votre avis.

Ce numéro spécial contient une présentation détaillée du projet d'aménagement de la nouvelle chaussée submersible ainsi que du projet de transformation de notre chemin en pénétrante vers le centre ville.

Le comité se tiendra à votre disposition pour vous informer plus en détail le samedi 2 février de 11H à 12H30 sur l'ancienne Carrière.

Vous trouverez donc en dernière page un bulletin à nous faire parvenir afin de pouvoir décider de la suite à donner.

Nous espérons que vous accepterez de consacrer un peu de votre temps pour réfléchir à l'avenir de notre quartier.

Nous vous en remercions par avance.

Le bureau du comité de quartier

Les membres du bureau 2007-2008

André CARRIERE Président	04 66 23 19 61
François MILLET, Secrétaire	04 66 64 10 97
Maurice TRIAIRE Trésorier	04 66 64 39 17
Jean-Pierre CANCEL	04 66 23 96 48
Marc CARTEYRADE	04 66 23 07 88
Martine et Daniel DEFOSSEZ	04 66 62 20 73
Jean ESPUNI	04 66 62 25 49
Marc et Eliette FAUGIER	04 66 62 27 63
Françoise FIROUD	04 66 23 70 90
M. Françoise GAYE	04 66 68 12 40
Claude JOURNEE	04 66 23 08 00
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
José WILLOT	04 66 38 94 13

Le dossier d'aménagement de la chaussée submersible

Les travaux de réalisation de la chaussée submersible se poursuivent à vive allure et, une fois le tapis d'enrobé déroulé sur la totalité du chemin, il va falloir matérialiser les différents espaces d'utilisation de ce long ruban de goudron.

La municipalité a demandé au Comité de Quartier de faire une proposition pour cet aménagement.

Dans un premier temps cela doit consister uniquement en la matérialisation à l'aide de bandes de peinture d'une chaussée de deux fois trois mètres de large au maximum.

Le bureau du comité propose en plus de matérialiser une bande de deux mètres de large réservée aux piétons et pourquoi pas aux vélos.

Cet espace serait délimité par la bande de peinture extérieure de la chaussée et par une autre bande décalée de deux mètres, des pictogrammes de randonneurs étant peint à l'intérieur.

Nous proposons que cet espace piéton démarre dans le prolongement de la bordure en béton située derrière le cimetière et se poursuive jusqu'à l'espace des fées situé impasse de la grotte en empruntant le côté droit du chemin de Camplanier (en venant de la ville).


Dans les endroits où la distance entre les deux murs riverains est importante, l'espace situé entre l'espace piéton et le mur riverain serait alors réservé au stationnement des véhicules.

Cette bande de deux mètres peut être réalisée sans difficulté sur la totalité du chemin à l'exception du passage situé entre l'impasse du Sureau (transformateur EDF) et le chemin Puech du Buis qui ne mesure que cinq mètres environ de large. Il faudra alors limiter la largeur de la zone piétonne à un peu plus d'un mètre et réduire la chaussée à une seule voie. Une protection du style de la bordure béton du cimetière sera nécessaire pour assurer la sécurité de ce passage.

A l'entrée de l'impasse de la grotte, l'espace piéton devant traverser le chemin de Camplanier, nous proposons alors de le remplacer par la représentation officielle d'un passage piéton (larges bandes blanches). Afin d'assurer la sécurité sur cette traversée, un panneau STOP pourrait être installé sur le chemin de Camplanier.

Nous souhaitons que vous nous donniez votre avis sur ce sujet ainsi que vos éventuelles suggestions.

Dossier : L'augmentation du trafic prévue par le Plan de Déplacement Urbain de l'Agglo



**COMITE DE QUARTIER DE
CAMPLANIER**

19 Impasse des Lilas 30900 NIMES
tél. : 06 86 37 49 40 Mail : acarriere@imaais.fr

Monsieur Le Président de la
commission d'enquête publique du PDU

Monsieur le Président,


A la lecture attentive du projet de Plan de Déplacements Urbains de Nîmes Métropole nous nous sommes aperçus de deux problèmes concernant le chemin de Camplanier, à savoir :

- Sur les pages 33 et 42 du document de présentation on remarque que le chemin de Camplanier est le seul des chemins de garrigue à voir son trafic augmenter et sur la page 54 il est question d'une réflexion sur l'adéquation entre fonction et gabarit des voies.
- Sur la page 91 du projet il est indiqué la réalisation à court terme de 50 places de parking en parc relais et 200 à long terme sur Camplanier - Cimetière protestant.

Nos remarques à ces sujets sont les suivantes :

1. La chaussée du chemin de Camplanier est construite dans sa partie basse à l'intérieur du lit du cadereau du même nom et par conséquence impraticable plusieurs jours après chaque événement pluvieux.
2. La largeur du chemin dans sa partie haute n'excède pas 2,5 mètres et tous les élargissements des chemins de garrigue sont exclus du PLU actuel.
3. A la demande générale des habitants du quartier, un aménagement a été effectué en 2000 afin de rendre impossible, au droit du carrefour, tout tourner-à-droite depuis /ou vers/ la N106.
4. Sans parler du fait que nous nous demandons où pourrait être trouvé l'espace pour réaliser 200 places de parking, ces places seraient inondables et la responsabilité de Nîmes Métropole sera alors engagée en cas de destruction de véhicules.

En conclusion il ne nous paraît pas raisonnable de construire un projet de déplacement des véhicules à long terme sur une voirie qui ne correspond pas aux normes minimum nécessaires.



**COMITE DE QUARTIER D
CAMPLANIER**

19 Impasse des Lilas 30900 NIMES
Tél. : 06 86 37 49 40 Mail : acarriere@imaais.fr

Monsieur Jean Paul FOURNIER
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes
Hôtel de Ville

Nîmes le 15 octobre 2007

Monsieur le Président,

Lors de notre invitation à participer à l'assemblée générale de notre Comité de Quartier le 30 juin dernier nous vous avons indiqué que nous souhaitions vous voir apporter des réponses précises aux problèmes en cours dans notre quartier.

A part l'annonce de la réalisation de la chaussée submersible tant attendue et dont nous vous remercions, il ne nous a été fait aucune réponse concrète au principal problème que nous avons soulevé, à savoir le fait que dans le rapport du PDU il est mentionné que le trafic dans Camplanier devait augmenter et cela aussi bien pour la simulation de 2015 que celle de 2025.

Lors du dernier conseil de quartier Garrigues Ouest le 18 septembre dernier il nous a été indiqué que le fait que le chemin de Camplanier passe du vert au rouge était dû à l'hypothèse d'une connexion sur la N106 par un giratoire, mais qu'il existait aussi l'hypothèse d'une non connexion ...

Nous souhaiterions que vous nous apportiez une réponse écrite et précise afin que nous puissions informer nos habitants. Nous souhaiterions aussi que cette réponse soit identique à celle que vous avez déjà faite au comité du quartier voisin et ami de Vacquerolles.

Nous ne comprenons pas que l'on puisse imaginer que le chemin de Camplanier puisse devenir une pénétrante vers le centre ville, alors que la chaussée, bien que maintenant devenue submersible, reste toujours le cadereau et peut donc être impraticable, sans parler du fait que notre chemin aboutit sur le carrefour Route de Sauve, Pompidou, Route d'Alès qui est un véritable entonnoir.


Nous souhaiterions aussi que vous nous indiquiez l'emplacement trouvé par les techniciens pour les 200 places de parking relais prévues dans le PDU derrière le cimetière protestant. Nous n'osons imaginer que l'on puisse couvrir le cadereau à cet endroit pour y stocker des voitures !

A ce sujet nous vous faisons, par contre, la proposition de créer, et cela bien avant 2015, un parc relais, non pas derrière le cimetière mais en bordure de la N106, qui serait desservi par une navette vers la station Jean Jaurès. Cela aurait le mérite de ne pas augmenter le trafic dans notre chemin, d'en éviter tout élargissement et aussi d'être utilisable par les habitants de Camplanier, à condition que les fréquences de passage en soient importantes.

Comme il l'a fait pour la réalisation de la chaussée submersible, notre comité va se mobiliser afin de défendre les riverains du chemin qui ne veulent pas voir se transformer notre chemin de garrigue en un boulevard emprunté par une circulation de transit, insensible aux préoccupations des habitants bordant la chaussée.

Nous sommes certains que nos préoccupations sont aussi les vôtres et nous ne doutons pas d'une réponse claire de votre part.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



LE MAIRE

Nîmes, le 03 décembre 2007

Nos réf. JPF/FJ/CG/07-696.
*Références à rappeler impérativement
dans toutes correspondances*

Monsieur le Président,

C'est avec la plus attention que j'ai pris connaissance de votre courrier.

Effectivement, l'accroissement de la circulation du chemin de Camplanier, indiqué dans le PDU est dû à l'hypothèse d'une création par les services de l'Etat d'un giratoire entre la route nationale 106 et le chemin de Camplanier, dans le cadre d'une requalification de cette route nationale.

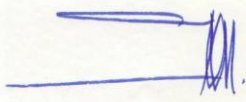
Pour le moment, l'Etat étant dans l'incapacité de donner une date de requalification de la voie, ce giratoire demeure un projet auquel je ne suis pas particulièrement favorable.

La création d'un parc relais de 200 places derrière le cimetière protestant, n'a pas à ce jour fait l'objet d'étude particulière. Or, la mise en place de tels équipements doit faire l'objet d'une étude spécifique.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai demandé aux services de la ville et de Nîmes Métropole, l'étude d'un parc de stationnement le long de la Maison des Compagnons.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Paul FOURNIER

L'augmentation du trafic prévue par le Plan de Déplacement Urbain de l'Agglo

Lors de notre dernière assemblée générale nous vous avons informé que nous avons relevé dans le rapport du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) deux éléments concernant notre chemin qui nous paraissent inacceptables à savoir :

- Le chemin de Camplanier est le seul chemin de garrigue dont le trafic est prévu en augmentation
- Il est prévu la création de 200 places de parking (relais) derrière le cimetière protestant

Une augmentation du trafic cela veut dire que le chemin de Camplanier est prévu pour devenir une pénétrante vers le centre ville.

En effet, renseignements pris, un rond-point est prévu sur la N106.

Notre chemin va donc récupérer la circulation automobile de transit des quartiers situés à l'Ouest (Vacquerolles en particulier)

Cette circulation supplémentaire est incompatible avec les caractéristiques actuelles de notre chemin et cela va donc nécessiter son élargissement dans sa partie comprise entre la N106 et l'impasse du Sureau.

Dans la partie couverte par la chaussée submersible, cet afflux de circulation sera aussi difficilement acceptable sans un aménagement de « vrais trottoirs », aménagement qui n'a rien à voir avec les quelques ligne blanches peintes sur la chaussée que nous prévoyons actuellement.

Dans le rapport de la commission d'enquête du PDU nous avons relevé la réponse suivante : « ...c'est pourquoi le PDU interpelle sur la nécessité d'initier une réflexion sur l'adéquation entre fonction de la voie et gabarit de la voie. Cette réflexion pourra amener à deux choix antinomiques :

- Soit améliorer la fonction d'écoulement du trafic du chemin de Camplanier et donc l'aménager en conséquence (élargissement au niveau des points les plus étroits)
- Soit prendre les dispositions nécessaires à une pacification de la circulation dissuadant cet itinéraire ...

Ce choix relève de M. le Maire de Nîmes, au titre de son pouvoir de police »

Vous trouverez sur la page précédente copie du courrier que nous avons remis à l'enquête publique, de la lettre envoyé le 15 octobre à Monsieur le Président de l'Agglo et Maire de Nîmes ainsi que la réponse reçue le 3 décembre dernier.

Dans cette réponse, le fait de renvoyer la balle à l'état ne nous a vraiment pas satisfait d'autant plus que MIDI LIBRE du 16 janvier écrit : « *Le Président du Conseil Général, alerté par diverses sources, redoute un éventuel transfert de l'Etat vers le Conseil Général de la portion urbaine de la RN106* »

Compte tenu des prochaines élections municipales nous nous demandons s'il ne serait pas judicieux de demander aux différents candidats à la mairie de Nîmes quelle est leur position sur le fait que le chemin de Camplanier puisse devenir une pénétrante vers le centre ville.

Concernant la décision de création des 200 places de parking au bas de notre chemin cela ne nous paraît pas réalisable car, outre le fait qu'il faudrait trouver la place disponible, il ne faut pas oublier que le chemin de Camplanier est construit sur le cadereau du même nom. Peut-on imaginer de créer un parking qui serait « **Interdit en cas d'alerte météo** » comme cela est écrit actuellement sur le parking réalisé dernièrement en bordure de la Gaffone.

La réponse faite par Monsieur le Maire à ce sujet ne nous convient pas non plus et nous nous demandons pourquoi une étude de parc relais serait possible le long de la maison des Compagnons et non pas en bordure de la N106 au droit de carrefour de Camplanier avec création d'une navette empruntant notre chemin.

Sur ce sujet aussi il serait peut être nécessaire de demander l'avis des candidats à la mairie.

Donnez nous votre avis sur ce sujet majeur pour le devenir de notre chemin, même si les décisions ne sont pas pour demain, le numéro 15 du journal de l'Agglo titre tout de même : « *Le PDU : une feuille de route partagée pour les 20 ans à venir* »

Bulletin à retourner à l'un des membres du bureau Avant le 10 février 2008



Jean-Pierre **CANCEL** (04 66 23 96 48) 60 impasse Béthanie
Denis **REYNAUD** (04 66 64 56 77) 215 chemin bas de Camplanier
Maurice **TRIAIRE** (04 66 64 39 17) 254 chemin bas de Camplanier
Jean **ESPUNI** (04 66 62 25 49) 1027 chemin de Camplanier
José **WILLOT** (04 66 38 94 13) chemin de Camplanier
Marc **CARTEYRADE** (04 66 23 07 88) 1840 chemin de Camplanier
André **CARRIERE** (04 66 23 19 61) 19 Impasse des lilas

Nom : Prénom :

Adresse

(Informations facultatives)

Projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier

- Le projet du comité de quartier me convient. Le projet du comité de quartier ne me convient pas
 J'apporte les remarques suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....

Autres suggestions :

.....
.....
.....

Camplanier, une pénétrante vers le centre ville ?

- Cela ne me concerne pas. Je suis favorable à un tel projet. Je suis défavorable à un tel projet
 Je souhaite demander leur position (écrite) aux candidats aux prochaines élections municipales.

Autres suggestions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Édité avec l'aide de